

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 octobre 2019

N°164/10/2019 : PETITE ENFANCE - JARDIN D'ENFANTS DE L'ASSOCIATION SAINT ORENS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 14 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 octobre 2019.

Présents : 31

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Annie GUILLOT, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Thierry VIALON

Représentés : 11

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christian PEREZ à Pierre Antoine LEVI, Bernard PECOU à Laurence PAGES, Clarisse HEULLAND à Alain CRIVELLA, Jacqueline LAFON à Philippe FRANCOIS, Robert INFANTI à Véronique LAGARRIGUE, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean Luc BUDOIA à Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES à Laura NICOLAS, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n°239 du 18 décembre 2014, le conseil municipal a décidé d'intégrer le jardin d'enfants géré par l'association « éducation populaire de Saint-Orens » aux actions du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017. Ce contrat a été renouvelé pour la période 2018-2021.

Le jardin d'enfants accueille aujourd'hui 30 enfants de 2 à 4 ans. Il s'agit d'un véritable équipement structurant pour le quartier de Villebourbon, qui répond aux besoins d'accueil de la petite enfance dans ce quartier et plus largement sur le territoire montalbanais, en complément des structures municipales (88% des familles accueillies résident à Montauban ou sur le Grand Montauban).

Dans ce cadre, et par délibération 59/04/2018 du 16 avril 2018, la collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2018-2021, dans laquelle la collectivité reconnaît la contribution du jardin d'enfants à la politique petite enfance de la Ville et apporte un soutien financier annuel de 30 000 € à l'association.

Pour rappel, le contrat enfance-jeunesse et donc la CAF, compense chaque année 60 % de cette dépense pour la Commune.

Au vu de ces éléments et conformément aux termes de la convention 2018-2021, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une subvention de 30 000 € à l'association « Education Populaire de Saint-Orens » pour l'année 2019.
- inscrire les crédits correspondants au budget 2019.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

17 OCT. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

17 OCT. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 octobre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

